



Canal plus resiliation abonnement

Par **corinnelintz**, le **20/01/2011** à **15:32**

Bonjour,
Mon fils s'est abonné a canal plus par le biais de mon abonnement free, et ce avec un simple clic sur ok, et une validation avec mon adresse mail (adresse qu'il avait bien évidemment, car c'est l'adresse dont on se sert "en famille"). Etant contre j'ai appelé plusieurs fois canal plus afin de réclamer et de résilier mon abonnement, les personnes ont refusé de m'écouter à chaque fois en disant que pour s'abonner il suffit de cliquer sur ok et que cela est "légal". N'ayant aucune réponse satisfaisante (ni à l'oral ni par écrit) à mes demandes j'ai demandé un double de mon contrat par téléphone. Double que je n'ai évidemment jamais reçu étant donné que je n'ai jamais rien signé.
J'ai donc continué à payer canal, cependant je veux résilier cet abonnement et cela avant la date d'échéance qui est à fin mars 2011.
Je suppose que j'en ai le "droit" étant donné qu'aucun contrat écrit ne me lie à Canal. Pouvez vous m'aider à ce sujet ?
Merci d'avance
Cordialement

Par **mimi493**, le **20/01/2011** à **18:18**

Free n'est qu'un intermédiaire payeur (on ne peut s'abonner à C+ que via C+), c'est à Canal plus que vous devez réclamer le contrat, le contester. Tant que C+ dira à Free que vous êtes client chez eux, Free vous fera payer l'abonnement.
Et changez vos mots de passe, votre enfant ne doit avoir en aucun cas, accès aux interfaces d'administration de votre abonnement ADSL (il a fait quoi d'autres ? il a fait sauter l'autorisation parentale pour pouvoir regarder en douce le porno ? :))

Par **corinnelintz**, le **21/01/2011** à **16:58**

merci beaucoup